



SAINTE-JULIE

PRÉSENTATION
DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
DE L'ANNÉE 2014

Suzanne Roy
Mairesse

Le 17 décembre 2013

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Le Conseil municipal procède ce soir à l'adoption du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

Lors du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Julie le 19 novembre dernier, je vous informais des orientations générales que le Conseil a retenues pour l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2014 ainsi que pour le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016. Je mentionnais dans ce rapport que nos objectifs en termes d'augmentation des taxes est de nous assurer que cette augmentation soit inférieure à l'indice des prix à la consommation. Je peux maintenant vous confirmer : mission accomplie!

Le budget

Le budget pour l'année 2014 sera de 43 006 000 \$.

- Ce budget tient compte des nouvelles modalités de remboursement de la TVQ à compter de 2014. Comme je vous le mentionnais en novembre, le pacte fiscal liant le Gouvernement du Québec et les municipalités prendra fin le 31 décembre 2013. La Ville a reçu en 2013 un revenu de transfert de 1,3 million de dollars. Pour 2014, le revenu est remplacé par un remboursement partiel de la TVQ. Cette mesure a un impact négatif dans le budget de 750 000 \$. Pour éviter que cette situation ne se traduise par une augmentation importante des taxes aux contribuables, nous avons en premier lieu, encore une fois, resserré les dépenses et également nous avons approprié à partir du surplus accumulé un montant de 557 000 \$.

En regard du transport collectif, le nouveau contrat avec le transporteur ainsi que l'ajout de service amènera une baisse de la contribution municipale de 284 000 \$. Cette baisse s'explique plus particulièrement par l'augmentation de la subvention à l'amélioration du service.

- Afin de minimiser l'impact du financement de certains travaux sur la taxation des années futures, nous avons continué d'inclure dans le budget des dépenses minimales en immobilisations non récurrentes.

Cette façon de faire nous positionne avantageusement pour les prochaines années et nous permettra d'éviter des variations trop grandes dans les taux de taxation.

En tenant compte de ces considérations, le Conseil municipal a donc privilégié une approche très restrictive en ce qui concerne les dépenses municipales de façon à présenter un budget équilibré, toujours en tenant compte des besoins des citoyens.

Voici un résumé des principaux écarts budgétaires pour l'année 2014 :

Revenus

- Taxes foncières et tarifs de compensation	638 000 \$
- Pacte fiscal	(1 330 000 \$)
- Transport collectif – subvention à l'amélioration de service	261 000 \$
- Redevances et compensations – Résidus domestiques	82 000 \$
- Affectation de surplus – maisons lézardées	175 000 \$
- Affectation de surplus – impact du pacte fiscal (TVQ)	557 000 \$

Dépenses

- Masse salariale	422 000 \$
- Police – RIPRSL – Quote-part	165 000 \$
- Maisons lézardées	175 000 \$
- Immobilisations payés comptant	(177 000 \$)

Le tableau qui suit indique que le budget de fonctionnement ne comporte que peu de marge de manœuvre et que 72,3 % des dépenses sont de nature incompressible.

<u>Catégorie de dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Pourcentage</u>
Masse salariale	9 456 000 \$	21,9
Avantages sociaux	2 699 000 \$	6,3
Transport collectif	4 919 000 \$	11,4
Contribution à des organismes	7 808 000 \$	18,2
- Agence métropolitaine de transport		
- Municipalité régionale de comté		
- Régie intermunicipale de l'eau potable		
- Communauté métropolitaine de Montréal		
- Régie intermunicipale de police		
Service de la dette	<u>6 219 000 \$</u>	<u>14,5</u>
Sous-total	31 101 000 \$	72,3
Autres dépenses de fonctionnement	<u>11 905 000 \$</u>	<u>27,7</u>
Total	43 006 000 \$	100,0
	=====	=====

Les taux de taxes et les tarifs de compensation

Les taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'eau et les matières résiduelles représentent 77 % de tous les revenus du budget. Sans de nouvelles sources de revenus et sans un accroissement du rôle d'évaluation, il devient de plus en plus difficile d'équilibrer le budget de fonctionnement. Antérieurement, les terrains en zone blanche étaient nombreux et nous pouvions compter sur le

développement résidentiel pour accroître nos revenus et combler les dépenses supplémentaires.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il faut maintenant restreindre les dépenses si nous voulons demeurer dans le groupe des villes de même taille qui présentent les taux de taxes les plus bas.

Malgré la mauvaise surprise concernant les nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, le Conseil a réussi à contenir la hausse des taux de taxes.

Ainsi, l'augmentation du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne n'est que de 0,96 %.

Puisque la valeur des immeubles peut varier d'une résidence à une autre, cette augmentation de 0,96 % peut être variable. Le calcul s'effectue sur la valeur de la résidence unifamiliale moyenne de 302 700 \$.

Également, les taux de taxes pour les immeubles de catégories commerciale et industrielle ont été légèrement ajustés à la hausse. Malgré cette augmentation, les taux demeurent plus bas que ceux imposés dans la majorité des villes comparables à la nôtre.

Les taux de taxes pour l'année 2014 sont résumés dans le tableau qui suit par catégories d'immeubles :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Catégorie résidentielle – 1 à 5 logements	0,691	0,683 \$
Catégorie résidentielle – 6 logements et plus	0,735	0,726 \$
Catégorie commerciale	1,768	1,736 \$
Catégorie industrielle	1,849	1,815 \$
Catégorie terrains vagues desservis	1,246	1,222 \$
Catégorie agricole	0,669	0,658 \$

Ces taux pour 2014 comprennent la taxe foncière générale selon le taux varié de taxation, la taxe spéciale sur le service de la dette à la collectivité, qui est de 0,111 \$ par 100 \$ d'évaluation et les taxes spéciales sur le réseau d'aqueduc et le bassin d'égouts qui représentent 0,025 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Les tarifs de compensation pour l'eau et les matières résiduelles demeurent inchangés pour 2014.

Les tarifs de compensation sont les suivants pour l'année 2014 :

<u>Tarifs (Résidentiel)</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Eau – tarif de base	207 \$	207 \$
Eau – piscine	40 \$	40 \$
Matières résiduelles	252 \$	252 \$

En définitive, la hausse du compte de taxes de la résidence unifamiliale moyenne sera de 24,22 \$ en 2014, ce qui représente 0,96 % par rapport à l'année 2013.

En 2014, le compte de taxes pourra également être acquitté en quatre (4) versements égaux, soit en février, avril, juin et août.

Le programme triennal d'immobilisations

Le Conseil vient d'adopter ce soir un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 totalisant 63 622 667 \$. Réparties sur chacune des années, les immobilisations sont les suivantes :

2014	13 244 340 \$
2015	25 280 872 \$
2016	25 097 455 \$

Conclusion

Les choix faits par votre Conseil sont guidés par le souci de toujours améliorer la situation financière de notre Ville et nous assurer aussi d'offrir les meilleurs services à un coût raisonnable. Notre volonté de gérer de manière serrée l'avoir des contribuables transparaît dans nos différents choix.

Nous sommes d'avis que le budget de fonctionnement de l'année 2014 et le programme triennal d'immobilisations reflètent les obligations que nous devons rencontrer et répond aux attentes de notre population. Nous conservons le souci de maintenir les taux de taxes à leur plus bas niveau de façon à éviter d'alourdir le fardeau financier de nos citoyens. Nos taux de taxes demeurent des plus compétitifs parmi les municipalités de 30 000 habitants.

Je désire remercier la Commission des finances où ont siégé en 2013 Mme Lucie Bisson, MM. Mario Lemay et Normand Varin, mes collègues du Conseil municipal, notre équipe de direction, tout particulièrement notre directeur général, M. Pierre Bernardin, notre trésorière, Mme Sylvie Forest et nos employés qui continuent d'offrir à la population julievilloise des services de grande qualité tout en respectant les impératifs financiers de notre ville et la capacité de payer des contribuables.

Pour ce budget, le Conseil réussit une fois de plus à atteindre son objectif, soit de maintenir le niveau de la taxe le plus bas possible, de contrôler l'endettement de la Ville et d'améliorer les services et la qualité des infrastructures.

Avec notre plan d'action issu de l'exercice de planification stratégique, nous réitérons pour 2014 notre engagement de bien servir les citoyens dans le respect de tous.

Merci !

La mairesse,

Suzanne Roy

Le 17 décembre 2013